



Livre blanc sur l'immigration francophone au Manitoba

Une publication du
Réseau en Immigration
Francophone du
Manitoba (RIF MB)

OCTOBRE 2022

Table des matières

Préambule	3
1. Fondements de ce livre blanc	4
2. Contenu	5
3. Méthodologie	5
1. ÉVOLUTION DE L'IMMIGRATION FRANCOPHONE AU MANITOBA	6
1.1 2001 : leadership de la SFM	6
1.2 2003 : création de l'Accueil francophone	7
1.3 2013 : le Réseau en Immigration Francophone du Manitoba (RIF MB)	9
1.4 La gouvernance communautaire en immigration francophone	11
2. CADRE CONSTITUTIONNEL ET LÉGISLATIF	14
2.1 Le Canada	14
2.2 Le Manitoba	15
3. ÉTAT DES LIEUX DE L'IMMIGRATION FRANCOPHONE EN 2022	19
3.1 Quelques avancées notables pour l'immigration francophone au Manitoba	19
3.2 Un continuum de services francophones à parachever partout dans la province	21
3.3 Capacités d'action et de planification des organismes francophones	23
3.4 Des cibles ratées en immigration francophone	24
4. CONSTATS GLOBAUX	28
5. MESURES PRIORITAIRES ÉMANANT DES CONSTATS	30
6. CONCLUSION	31
PISTES D'ACTION PROPOSÉES POUR CHAQUE MESURE PRIORITAIRE	33
RÉFÉRENCES	39

LE LIVRE BLANC SUR L'IMMIGRATION FRANCOPHONE AU MANITOBA

Un coup de barre pour consolider les acquis et les progrès

Préambule

Ce Livre blanc sur l'immigration francophone au Manitoba est une initiative du Réseau en Immigration Francophone du Manitoba (RIF MB). Le RIF MB est un mécanisme de concertation communautaire multisectoriel provincial qui élabore des stratégies concertées pour parfaire et appuyer le parcours d'intégration francophone des personnes immigrantes de langue française, qui représente la communauté francophone sur les enjeux liés à l'immigration francophone et qui sensibilise la communauté à la valeur ajoutée de l'immigration francophone au Manitoba.

L'intégration professionnelle, économique, sociale et culturelle des personnes immigrantes de langue française partout au Manitoba constitue un élément clé dans la vitalité de la francophonie manitobaine et pour l'avenir de la province. La francophonie manitobaine dépend grandement de l'immigration francophone afin de maintenir son poids démographique dans la province. Malgré des avancées notables au cours des dernières années, les efforts consentis pour augmenter l'immigration francophone au Manitoba n'atteignent pas les résultats escomptés.

C'est dans ce contexte que le RIF MB fait appel à Les sentiers du leadership pour l'appuyer dans la recherche et la production du présent Livre blanc.

Le Livre blanc veut exposer aux instances communautaires francophones et gouvernementales un état des lieux sur les enjeux contemporains de l'immigration francophone au Manitoba avec l'objectif d'orienter la prise de décision des partenaires communautaires et gouvernementaux dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de stratégies gagnantes pour l'avancement de l'immigration francophone.

Le Livre blanc vise à offrir une vision commune des mesures à prendre pour que l'immigration francophone soit un véritable vecteur de vitalité de la francophonie manitobaine et de la prospérité de la province puis, surtout, pour assurer la réussite de l'intégration professionnelle, économique, sociale et culturelle d'un plus grand nombre d'immigrants d'expression française dans les communautés francophones du Manitoba.

1. Fondements de ce Livre blanc

L'engagement des partenaires communautaires et gouvernementaux doit s'articuler autour de fondements qui vont guider la prise de décision individuelle et collective en matière d'immigration francophone :

Une approche centrée sur les besoins et les aspirations des personnes immigrantes

Dans une approche centrée sur la personne immigrante, le parcours d'intégration global francophone doit prendre en compte ce que la personne vit « au quotidien », ses besoins, ses réalités et ses aspirations. Immigrer au Manitoba ne doit pas être une expérience pénible et remplie d'embûches, mais doit plutôt représenter un cheminement qui ouvre la porte à des opportunités uniques et enrichissantes dans une collectivité accueillante, inclusive et valorisante.

Répondre aux besoins d'une personne immigrante francophone veut aussi dire répondre aux besoins de sa famille et de ses proches qui l'accompagnent ou qui voudraient le rejoindre. L'accueil et l'accompagnement des jeunes, des conjoints et conjointes, des aînés s'avèrent tout aussi essentiel à l'établissement réussi. Les familles établissent leurs racines et s'installent en permanence et une nouvelle génération vient enrichir la culture et la société, ce qui bâtit des communautés fortes et dynamiques.



Des principes d'équité et d'égalité réels des communautés de langues officielles

Le respect du principe de **l'égalité réelle** et **de l'équité** en matière de prestation de services : une volonté politique de tous les paliers de gouvernement d'offrir à l'immigrant d'expression française les mêmes opportunités et les mêmes services auxquels ont droit les immigrants d'expression anglaise, et ce, au sein d'infrastructures francophones.

Une approche par et pour et avec les communautés et les personnes immigrantes

Le concept du « **par et pour** les francophones » implique que les politiques et mesures prises par les gouvernements permettent et facilitent le renforcement du dynamisme et de la capacité d'action des collectivités francophones au sein d'infrastructures et d'institutions gouvernées et gérées par et pour elles. Le concept du « **par et pour** les francophones » implique également que les collectivités participent activement au processus de prise de décisions qui les affectent avec les instances gouvernementales de tous les paliers. Le concept du « **par et pour** les francophones » fait une distinction entre un service purement francophone offert dans un milieu de vie socialisant et communautarisant francophone et un service en français qui reflète souvent la traduction d'un service anglophone.

Le concept du « **par et pour et avec** », lui, reconnaît le rôle important de la personne immigrante francophone dans son parcours d'intégration. La personne immigrante ne subit pas son parcours. Elle en est un agent de premier plan et elle en est ultimement responsable. La personne immigrante francophone voudra sentir qu'elle est accueillie et acceptée dès les premiers moments dans une communauté francophone qui est ouverte, inclusive, diversifiée et dynamique et qui est en évolution constante. Une collectivité qui est bien ancrée dans ses acquis, dans son histoire et dans son patrimoine et dont la culture se transforme et s'enrichie avec l'arrivée et la contribution de nouveaux arrivants. Dès son arrivée, l'immigrant francophone voudra se sentir inclus et interpellé dans cet espace francophone en tant que citoyen à part entière dans la collectivité.

L'exercice d'un leadership transparent, inclusif et collaboratif

Ce leadership de la part de tous les acteurs responsables de l'immigration francophone, s'inscrit dans la volonté de comprendre les enjeux dans une perspective globale ou systémique, la volonté de partager les informations et la connaissance ainsi que la volonté d'agir de façon équitable, transparente, intégrée, collaborative et coordonnée pour effectuer des réelles transformations qui seront bénéfiques pour l'ensemble de la francophonie manitobaine et pour la province.



2. Contenu

Le Livre blanc sur l'immigration francophone au Manitoba brosse le portrait suivant :

- Évolution de l'immigration francophone au Manitoba ;
- Cadre législatif et constitutionnel ;
- Quelques avancées en immigration francophone ;
- État des lieux de l'immigration francophone en 2022 ;
- Dix (10) constats globaux qui ressortent de l'étude, des entrevues et des consultations ;
- Huit (8) mesures prioritaires à prendre ;
- Une trentaine de pistes d'action proposées pour chaque mesure prioritaire (tableau en annexe).

3. Méthodologie

Trois (3) principales sources de données servent de toile de fond dans le cadre de l'exercice de préparation du présent document : une revue documentaire, une série d'entrevues ciblées auprès de leaders communautaires et gouvernementaux ainsi qu'une consultation auprès d'un groupe témoin de personnes qui ont immigré au Manitoba ou qui sont sur le point de le faire.

Revue documentaire

L'équipe de recherche et de rédaction se penche d'abord sur une récession et un examen des écrits portant sur l'historique et l'état actuel de l'immigration francophone au Manitoba. Les documents consultés comprennent des études sectorielles, des rapports spécialisés issus de sources gouvernementales ou autres, de même que des rapports statistiques et des articles de journaux ou reportages.

Entrevues ciblées et groupe témoin

L'équipe de réalisation poursuit sa recherche en menant une série de consultations à l'échelle de la province en priorité auprès des responsables des initiatives en immigration francophone ainsi qu'auprès d'un échantillonnage de personnes immigrantes. Les consultations communautaires se sont tenues au cours des mois de septembre et octobre 2021 auprès de leaders communautaires, de citoyens, de fonctionnaires et de personnes issues de l'immigration ainsi que des fournisseurs de services francophones. La consultation virtuelle du groupe témoin a eu lieu aux mois d'octobre et novembre 2021.

1. ÉVOLUTION DE L'IMMIGRATION FRANCOPHONE AU MANITOBA

Plus de vingt ans de défis et de progrès

La province du Manitoba est une terre d'immigration et de migration depuis toujours. Les peuples autochtones accueillent de nombreuses vagues d'immigrants d'origine française, anglaise et autres. Les peuples Métis contribuent à la naissance et au développement de la province avant, pendant et après la Confédération. Depuis la Confédération, des vagues successives d'immigration ont façonné la province et son histoire contribuant ainsi à créer une société multiculturelle et multilinguistique. Cette période apporte bon nombre de défis pour la francophonie du Manitoba qui a eu à faire valoir ses droits constitutionnels et assurer son épanouissement.

1.1 2001 : leadership de la SFM

En 2001, la Société franco-manitobaine (SFM), maintenant la Société de la francophonie manitobaine (SFM), désireuse de contribuer au développement de la communauté par l'accueil réussi d'immigrants d'expression française au Manitoba commande une consultation auprès de personnes immigrantes, de francophones établis ainsi que de plusieurs organismes pour évaluer l'état de la situation et élaborer des orientations et des pistes d'action.

La SFM fait également valoir l'importance du dossier de l'immigration auprès du gouvernement fédéral et s'engage à participer au développement d'un partenariat entre le gouvernement provincial, le gouvernement fédéral et la communauté francophone en ce qui a trait à l'intégration des immigrants dans la communauté francophone.

Le 15 octobre 2002, une journée de réflexion intitulée Agrandir notre espace francophone : passons à l'action pour l'immigration, permet d'établir quatre objectifs :

- Développement d'un leadership communautaire et d'une structure d'accueil où l'on retrouve un ensemble de services en français ;
- Sensibilisation à tous les niveaux : communauté, employeurs, gouvernements, nouveaux arrivants ;

- Promotion du Manitoba français à l'échelle internationale ;
- Reformulation des politiques fédérales et provinciales liées à l'accueil des réfugiés, à la rétention des étudiants internationaux, aux besoins en matière de main-d'œuvre et au nombre d'immigrants francophones reçus dans nos communautés en comparaison avec le Québec.



1.2 2003 : création de l'Accueil francophone

Le gouvernement provincial adopte une nouvelle politique en 2003 pour augmenter substantiellement l'immigration au Manitoba du niveau actuel de trois mille cinq cents (3 500) immigrants par année à dix mille (10 000) immigrants par année. La communauté francophone du Manitoba risque de voir son poids démographique relatif diminué substantiellement si cette stratégie ne tient pas compte de la dimension linguistique des immigrants.

Pour contrer la baisse potentielle du poids démographique des francophones, la Société franco-manitobaine (SFM) crée, en 2003, l'Accueil francophone dans le but d'aider les nouveaux arrivants francophones à s'établir et s'intégrer au Manitoba.

Le Plan stratégique 2008-2013 de l'Accueil francophone reconnaît que les principaux produits et services de l'Accueil francophone depuis sa création sont les suivants :

- Travailler en étroite collaboration avec les ministères gouvernementaux pour assurer la complémentarité de l'offre de services et des outils d'accueil ;
- Assurer la mise en application du plan d'action pour l'immigration francophone qui découle du Colloque sur l'immigration du mois d'octobre 2002 ;
- Coordonner la mise en œuvre d'activités et de projets en collaboration avec les organismes partenaires ;
- Offrir un service direct de livraison des services : fournir une orientation initiale incluant les ressources appropriées et références aux services en français, évaluation du niveau de langue, etc ;
- Offrir un accompagnement, de l'aide aux immigrants et réfugiés pour l'accès aux ressources, des visites à domicile et des suivis ;
- S'assurer de tous les aspects reliés à l'accueil des immigrants et réfugiés francophones : accueil à l'aéroport, logement, introduction aux divers services de la communauté ;
- Travailler en collaboration avec les partenaires de la communauté d'accueil pour établir un carrefour de services complets et complémentaires dans la communauté francophone ;
- Appuyer le développement d'une structure d'accueil et d'intégration pour les immigrants et réfugiés, d'après la stratégie établie ;
- Développer des outils d'évaluation permettant de déterminer les besoins et la satisfaction des clients vis-à-vis les services offerts ;
- Assurer la mise à jour des informations disponibles aux immigrants et réfugiés ;
- Identifier et faire la collecte des données pour mesurer les résultats.

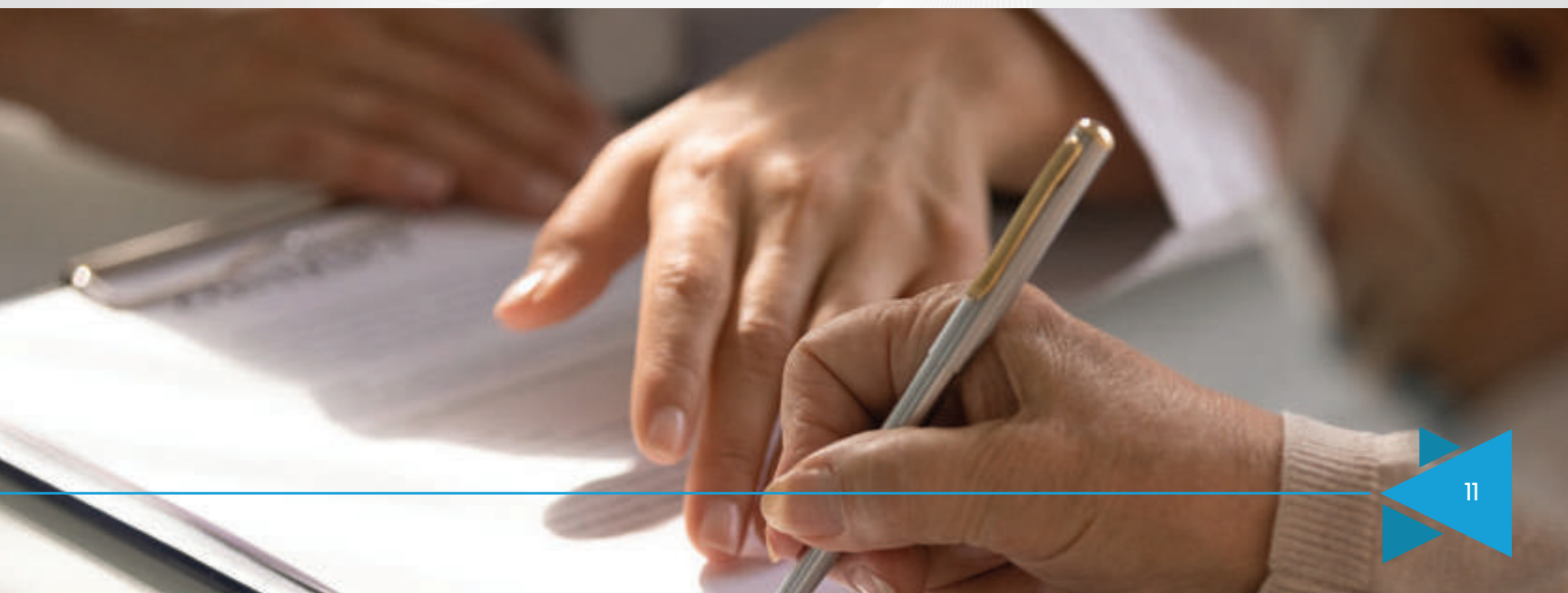
Au début des années 2000, le partenariat triparti informel entre le gouvernement fédéral, la province du Manitoba et la communauté francophone fonctionne bien et permet au dossier de l'immigration d'évoluer très rapidement. La SFM et l'Accueil francophone continuent de recevoir l'appui financier du ministère du Travail et Immigration Manitoba et consacrent de grands efforts à inclure et à promouvoir l'immigration francophone au sein de la stratégie du gouvernement provincial.

La création de l'Accueil francophone en 2003 par la SFM résulte d'une bonne coordination entre les principaux organismes de la communauté et d'un soutien fort de la part de la province. La SFM mène les négociations avec la province qui accepte de financer l'Accueil à travers l'Entente Canada-Manitoba, dès sa création jusqu'au rapatriement des services à Citoyenneté et Immigration Canada, aujourd'hui Immigration Réfugiées et Citoyenneté Canada (IRCC).

Dès le départ, la Province reconnaît à l'Accueil, et par extension à la communauté francophone, des capacités en établissement et sa légitimité à fournir des services directs aux nouveaux arrivants d'expression française.

De multiples projets voient le jour afin d'améliorer l'intégration des nouveaux arrivants. Les projets de sensibilisation, de logement et de citoyenneté encadrent les besoins des nouveaux arrivants. Plusieurs partenariats sont créés, tant au niveau communautaire que gouvernemental. Le modèle de services d'accueil et d'établissement mis sur pied par l'Accueil francophone est reconnu et valorisé partout au Canada.

En 2009, le ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme, annonce que les réfugiés francophones pris en charge par le gouvernement qui vivent dans le quartier Saint-Boniface de Winnipeg bénéficieront d'un meilleur accès aux services devant les aider à s'établir dans la collectivité. C'est ainsi que l'Accueil francophone signe une entente avec Citoyenneté et immigration Canada dans le cadre du Programme d'Aide au Rétablissement (PAR) des réfugiés et devient le premier organisme francophone hors Québec autorisé à recevoir et faciliter le rétablissement des réfugiés.





L'Accueil est l'un des cinq partenaires pancanadiens des services pré-départ Connexions francophones et assure la coordination de l'accueil et de l'aiguillage des immigrants francophones pour toute la région des Prairies (Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Territoires du Nord-Ouest).

Également, l'Accueil co-préside le Conseil consultatif national en établissement francophone (CCNÉF). Le CCNÉF a pour mission de rassembler les joueurs clé œuvrant dans le secteur de l'établissement en collaboration avec Immigration Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) afin de formuler des recommandations pour une approche nationale sur l'immigration francophone et les services offerts.

En 2007, l'Accueil francophone met sur pied le Réseau de concertation et d'intégration au Manitoba.

1.3 2013 : le Réseau en Immigration Francophone du Manitoba (RIF MB)

En 2013, le Réseau de concertation et d'intégration au Manitoba devient le Réseau en Immigration Francophone du Manitoba (RIF MB), partenaire privilégié de IRCC en matière d'immigration francophone.

Le Réseau en Immigration Francophone du Manitoba (RIF MB), est un regroupement d'organismes francophones qui élaborent de façon concertée des stratégies appropriées pour favoriser l'immigration francophone au Manitoba. Les objectifs du Réseau en Immigration Francophone du Manitoba (RIF MB) sont les suivants :

- a. Assurer une concertation et promouvoir des partenariats avec des intervenants de différents secteurs (communautaire, privé, parapublic, gouvernements et municipalités) ;
- b. Identifier les besoins, les lacunes et les atouts de la communauté et des nouveaux arrivants en fonction des différentes étapes du continuum de l'établissement ;
- c. Développer des plans d'action en immigration francophone répondant aux besoins, lacunes et atouts identifiés et guider les priorités nationales en matière d'immigration francophone ;
- d. Sensibiliser, mobiliser et appuyer les communautés et les partenaires dans la mise en œuvre d'un plan d'action concerté en immigration francophone.

Le Réseau en Immigration Francophone du Manitoba (RIF MB) fait partie des 13 Réseaux en immigration francophone (RIF) à travers le Canada en dehors du Québec, dont la coordination au niveau national est assurée par la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada.

Le RIF MB est un forum d'informations, d'échanges, de recherche, de concertation et de collaboration pour l'ensemble des organismes communautaires, des institutions et des paliers gouvernementaux qui œuvrent auprès des personnes et des familles immigrantes qui veulent s'établir, étudier, travailler et vivre dans une communauté francophone au Manitoba.

Partout au Manitoba, le RIF MB mobilise, coordonne et appuie les intervenants clés du continuum de services en immigration francophone pour développer et mettre en œuvre des stratégies et plans d'actions concertés pour l'intégration réussie des nouveaux arrivants d'expression française basés sur une connaissance fine de leurs besoins.

Entre autres, le RIF MB déploie le projet pilote Communauté francophone accueillante (CFA) de la région Rivière-Seine, augmentant ainsi de façon significative les programmes et services offerts en français aux personnes immigrantes par la communauté de cette région. La CFA de la région Rivière-Seine est **une initiative exemplaire de mobilisation et de concertation des ressources d'une communauté au service de l'immigration francophone.**

Le RIF MB, ses membres et ses partenaires font appel à quatre (4) groupes de travail sectoriels :

- Accueil, établissement et inclusion ;
- Employabilité et entrepreneuriat ;
- Éducation, formation, alphabétisation ;
- Santé et services sociaux.

Enfin, le RIF-MB met sur pied le Conseil consultatif communautaire pour l'initiative de Communautés francophones accueillantes en 2019.

Chaque année, le RIF MB coordonne la Semaine nationale de l'immigration francophone qui englobe de nombreuses activités typiques des membres du Réseau en matière d'immigration francophone. En 2021, de nombreuses activités dans tous les domaines d'intervention sont organisées et font partie du programme de la semaine, même en période de pandémie.

La gestionnaire du RIF MB fait partie du Groupe de travail sur la cible nationale de 4,4 % composé de sept membres dont le Gouvernement du Nouveau-Brunswick, l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne (ACUFC), Patrimoine Canada, l'Association canadienne française de l'Alberta (ACFA), la direction générale de Politique et planification stratégiques d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, Statistiques Canada ainsi que la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada. Ce groupe de travail émane d'une recommandation de la Table nationale de concertation en immigration francophone (IRCC-CFSM). Il a pour mandat d'examiner la question de la cible de 4,4 % d'immigrants d'expression française admis dans les communautés francophones en situation minoritaire (CFSM) d'ici 2023 et de déterminer des mesures additionnelles pour favoriser l'atteinte de cette cible.

En 2022, le RIF MB et l'Accueil francophone ainsi que leurs partenaires sont en voie d'accueillir et de faciliter l'établissement et l'intégration de familles immigrantes afghanes et ukrainiennes.

1.4 La gouvernance communautaire en immigration francophone

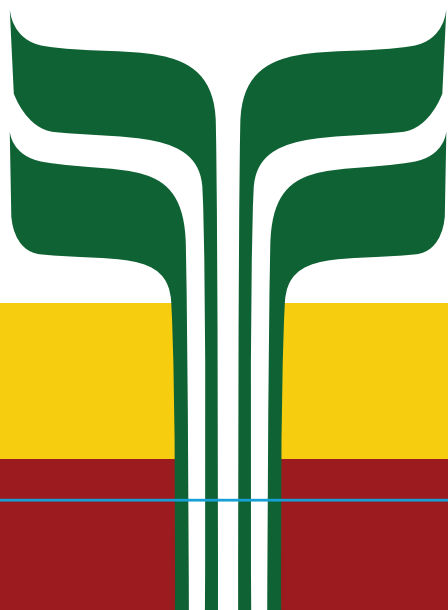
La Société de la francophonie manitobaine (SFM) est l'organisme porte-parole officiel de la communauté francophone à l'échelle provinciale. Ensemble, les membres de la communauté francophone du Manitoba ont comme vision communautaire telle qu'énoncée dans le Plan stratégique de la francophonie du Manitoba Ensemble vers 2035 :

Forte de sa diversité et inclusive, la francophonie manitobaine de 2035 est fière et épanouie; elle rayonne, attire et inspire dans un environnement où chacun de ses membres peut vivre en français dans tous les aspects de sa vie quotidienne.

Entre autres, le Plan stratégique communautaire vise les résultats suivants :

- La province se dote de cibles appropriées en matière d'immigration francophone et se donne les moyens nécessaires pour les atteindre ;
- L'attraction et la rétention des nouveaux arrivants francophones sont facilitées par une structure d'accueil performante et adaptée, ainsi que par l'accès à des conditions de vie attrayantes.

Au Manitoba, deux organismes s'occupent exclusivement de l'immigration francophone.



L'Accueil francophone est le guichet unique offrant les services d'entrée et d'établissement initiaux à tous les immigrants francophones et aux réfugiés au Manitoba. Cette mission de l'Accueil francophone est reconnue par le gouvernement provincial, le gouvernement fédéral, les organismes francophones du Manitoba et les organismes anglophones œuvrant dans le domaine de l'immigration.

Le Réseau en Immigration Francophone du Manitoba (RIF MB) constitue le mécanisme de concertation et de coordination qui regroupe et mobilise les institutions et les organismes communautaires de la francophonie du Manitoba en matière d'immigration francophone.

Le RIF MB adopte une approche de gouvernance collaborative et coordonnée des efforts en matière d'immigration francophone. Un nombre croissant d'organismes, d'institutions, de municipalités contribuent à l'atteinte de résultats collectifs en immigration francophone. Ces derniers accordent une place importante et stratégique à l'immigration francophone dans leurs propres visées et, selon leur mission respective, à l'adaptation de leurs produits, services et activités pour répondre aux besoins des nouveaux arrivants par exemple, dans les domaines tels que l'employabilité et l'accès à l'emploi, l'apprentissage de l'anglais, l'intégration des femmes et des familles immigrantes, l'éducation, la petite enfance, l'éducation postsecondaire, la santé, les services sociaux, la justice, les loisirs, la jeunesse, etc.

Les membres du RIF MB ont une vision alignée sur la vision communautaire :

La communauté francophone du Manitoba réunit une population diversifiée qui attire et intègre un nombre grandissant de personnes immigrantes d'expression française, lesquelles participent à son renouvellement et contribuent fièrement à son dynamisme.



Le RIF MB regroupe les organisations suivantes :

Accueil francophone du Manitoba
Amicale de la Francophonie Multiculturelle du Manitoba
Association des municipalités bilingues du Manitoba
Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba (CDEM)
CDEM employabilité
Centre culturel franco-manitobain
Centre de santé Saint-Boniface
Centre d'information 233-ALLÔ (SFM)
Centres de services bilingues
Chez Rachel
Commissariat aux langues officielles
Conseil jeunesse provincial (Cjp)
Division scolaire franco-manitobaine (DSFM)

Fédération des aînés de la francophonie manitobaine
Fédération des parents de la francophonie manitobaine
Festival du Voyageur
Infojustice
Pluri-elles
SFM au rural
Santé en français
Secrétariat aux affaires francophones
Société de la francophonie manitobaine
Sports en français
Théâtre Cercle Molière
Université de Saint-Boniface
Ville de Winnipeg

Le RIF MB regroupe aujourd'hui tous les organismes communautaires francophones qui adaptent leurs programmations pour offrir des services aux personnes immigrantes francophones. Collectivement, leurs programmes et services incluent entre autres, l'accueil, l'évaluation des besoins et l'aiguillage, l'employabilité, l'accès à l'emploi, les activités sportives, artistiques et culturelles, la santé et les services sociaux, l'éducation, les études collégiales et universitaires, la justice et les services municipaux tels que le transport et le logement ainsi que les services gouvernementaux. Voici une courte et non exhaustive liste d'exemples de stratégies concertées déployées par les membres du RIF MB pour l'immigration francophone :

1. Afin de créer des espaces de socialisation et d'apprentissage pour les jeunes dont ceux issus des familles immigrantes, l'Accueil francophone, appuyé par la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM), met sur pied un projet durable à l'intention des jeunes de la communauté franco-manitobaine sous forme de camps d'été. Le **camp d'été Camp ReVE** (Recréation-Vacances-Éducation), offert par l'Accueil francophone et appuyé par la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM), a pour but de créer des espaces de socialisation et d'apprentissage pour les jeunes dont ceux issus des familles immigrantes.
2. Le Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba (CDEM) est le partenaire francophone du gouvernement du Manitoba pour promouvoir le **Programme Candidats du Manitoba (PCM)**. Le CDEM est un acteur de premier plan en immigration économique francophone. L'organisme fait la promotion du volet Invitation au Manitoba du Programme des Candidats du Manitoba (PCM) organise des visites exploratoires au Manitoba pour des candidats immigrants francophones admissibles en plus d'accompagner leur processus d'immigration.
3. Les nouvelles familles issues de l'immigration qui arrivent au Manitoba sont souvent privées de la présence des grands-parents naturels de leurs enfants qui sont demeurés dans leur pays d'origine. De plus, ce ne sont pas toutes les personnes âgées qui peuvent compter sur leur famille pour briser leur isolement et leur solitude. L'initiative **Grands-parents d'adoption** de l'organisme Pluri-elles vise à combler ces besoins en créant des occasions de jumelage entre les familles immigrantes et des personnes âgées. Pluri-elles travaille avec plusieurs partenaires dont la Fédération des aînés de la francophonie manitobaine (FAFM) pour déployer des activités intergénérationnelles et interculturelles qui favorisent la mise en relation entre les nouveaux arrivants et les personnes âgées, ainsi qu'avec la communauté.
4. Le magazine Le Nénuphar est le magazine francophone du Manitoba. Le magazine, en partenariat avec le RIF MB, s'est donné comme mandat de contribuer au succès de l'immigration francophone au Manitoba par la sensibilisation des Manitobains au vécu des nouveaux arrivants d'expression française et aux défis auxquels ceux-ci sont confrontés en s'installant dans la province ainsi que par la promotion des communautés francophones du Manitoba comme terre d'accueil.

5. Depuis 2019, le Centre culturel franco-manitobain organise annuellement un grand rassemblement **La grande rentrée culturelle** avec différents acteurs de la culture, des arts et de la communauté francophone pour présenter la programmation annuelle et les services de chaque organisme. En même temps, c'est une occasion de rassembler les francophones, de prendre connaissance de ce que chacun fait et de célébrer la culture francophone à travers des activités culturelles et récréatives.

6. Le projet **Parcours entrepreneurial en petite enfance** de la Fédération des parents de la francophonie manitobaine est conçu pour outiller les participantes et participants et leur permettre d'accéder non seulement à la formation requise et l'information sur la réglementation en matière de services de garde, mais aussi de les accompagner tout au long de leur démarche d'ouverture de garderie. Un tel projet de formation peut à la fois aider les nouveaux arrivants à s'intégrer et aider à combler la pénurie de garderies francophones du Manitoba. Ce parcours est offert en partenariat par l'École technique et professionnelle de l'Université de Saint-Boniface (USB), la Fédération des parents de la francophonie manitobaine (FPFM) et le Conseil de développement des municipalités bilingues du Manitoba (CDEM).

La grande majorité des initiatives en immigration francophone au Manitoba résulte des efforts de mobilisation, de concertation et de coordination des membres du RIF MB.



2. CADRE CONSTITUTIONNEL ET LÉGISLATIF

L'engagement d'un gouvernement s'exprime dans le respect de ses lois et la mise en œuvre de ses politiques. Il s'avère donc utile de situer l'immigration francophone et les langues officielles dans un cadre plus global.

2.1 Le Canada

Au Canada, la [Charte canadienne des droits et libertés](#) garantit l'égalité de statut de l'anglais et du français, langues officielles du Canada.

La [Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés du Canada](#) inclut des dispositions linguistiques précisant que l'interprétation et la mise en œuvre de ladite loi doivent avoir pour effet :

- d'assurer que les décisions prises selon la Loi soient conformes à la Charte canadienne des droits et libertés, notamment en ce qui touche les principes, d'une part, d'égalité et de protection contre la discrimination et, d'autre part, d'égalité du français et de l'anglais à titre de langues officielles du Canada (page 19) ;
- de soutenir l'engagement du gouvernement du Canada à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada.

Le gouvernement du Canada est engagé à accroître la proportion d'immigrants économiques francophones dans les communautés francophones en situation minoritaire (CFSM) à plus de 4 % (2018).

Quant à la [Loi sur le multiculturalisme](#) du Canada, celle-ci consiste :

- à promouvoir la participation entière et équitable des individus et des collectivités de toutes origines à l'évolution de la nation et au façonnement de tous les secteurs de la société, et à les aider à éliminer tout obstacle à une telle participation ;
- parallèlement à l'affirmation du statut des langues officielles et à l'élargissement de leur usage, à maintenir et valoriser celui des autres langues ;
- à promouvoir le multiculturalisme en harmonie avec les engagements nationaux pris à l'égard des deux langues officielles.



La partie VII de la Loi sur les langues officielles énonce l'engagement du gouvernement fédéral à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage des deux langues officielles dans la société canadienne. Pour mettre en œuvre cet engagement, les institutions fédérales doivent prendre des mesures positives pour promouvoir l'égalité des langues officielles au sein de la société canadienne ainsi que pour favoriser le développement et la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire.



2.2 Le Manitoba

Au Manitoba, le cadre législatif est constitué, entre autres, de deux lois et du Programme des Candidats du Manitoba (PCM).

La **Loi sur le multiculturalisme du Manitoba** veut :

- a)** reconnaître et promouvoir le principe selon lequel la diversité culturelle du Manitoba constitue un des points forts des Manitobains et une source de fierté pour eux ;
- b)** reconnaître et promouvoir le droit de tous les Manitobains, indépendamment de leur culture, de leur religion ou de leur milieu racial : (i) d'avoir des chances égales, (ii) de participer à tous les aspects de la société, (iii) de voir leurs valeurs culturelles respectées ;
- c)** accroître les possibilités de la société multiculturelle du Manitoba en agissant en association avec toutes les communautés culturelles et en encourageant la coopération et les associations entre de telles communautés.

La **Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine** de 2016 a pour objet :

- l'établissement du cadre nécessaire en vue de favoriser l'épanouissement de la francophonie manitobaine et d'appuyer son développement, par le truchement des activités du Secrétariat aux affaires francophones et du Conseil consultatif des affaires francophones et notamment par l'adoption de plans des services en français.

Les principes suivants servent à guider l'application de la présente loi et l'exercice des attributions qui y sont prévues :

- **Reconnaissance:** La francophonie manitobaine a apporté et continue d'apporter une contribution importante à la province et il est bénéfique de favoriser son épanouissement et d'appuyer son développement dans le contexte du tissu social à la fois inclusif et pluraliste du Manitoba ;
- **Offre active:** Le concept de l'offre active constitue la pierre angulaire qui sous-tend l'offre des services en français. Il a pour objet la prestation de services qui sont manifestes, facilement disponibles et accessibles pour le public et de qualité comparable à ceux offerts en anglais ;
- **Collaboration et dialogue:** La collaboration et le dialogue entre les représentants des entités publiques et de la francophonie manitobaine et entre les divers ordres de gouvernement favorisent le développement de la francophonie manitobaine ;
- **Progrès:** L'augmentation graduelle de la gamme des services en français offerts au public dans divers secteurs favorise l'épanouissement de la francophonie manitobaine et elle est bénéfique pour la province dans son ensemble.

Le Programme des Candidats du Manitoba

Au Manitoba, les politiques du gouvernement provincial en matière d'immigration sont fortement axées sur le Programme des Candidats du Manitoba (PCM) dont l'objectif est de soutenir la croissance de l'économie manitobaine par l'entremise de l'immigration en fonction des besoins de main-d'œuvre de la province. Le Programme des candidats de la province est né au Manitoba. Depuis 1998, il représente un programme d'immigration permanent. En 2018, le programme a renouvelé ses critères afin d'améliorer la situation des immigrants, notamment en favorisant l'immigration francophone et l'établissement dans les collectivités rurales.

- a. Le PCM permet aux immigrants potentiels ayant des compétences et de l'expérience ciblées par la province de recevoir un certificat de désignation du Manitoba, ce qui permettra à ce ressortissant étranger de faire une demande de résidence permanente canadienne, bénéficiant ainsi le délais de traitement plus rapides que les autres catégories d'immigration canadiennes.

b. Le Programme des candidats de la province est né au Manitoba. Depuis 1998, il représente un programme d'immigration permanent. Il connaît de grands succès. Le nombre de personnes immigrantes servies annuellement par le PCM est passé de 400 à 4 000 candidats.

c. Plus de 90 % des candidats trouvent un emploi au cours de leur première année dans la province et plus de 90 % s'établissent en permanence au Manitoba.

d. Le programme comprend cinq options :

Volet des travailleurs qualifiés au Manitoba ;

Volet des travailleurs qualifiés à l'étranger ;

Volet des investisseurs d'affaires ;

Volet d'immigration francophone ;

Volet d'étudiants internationaux.

L'Accord de collaboration Canada-Manitoba 2003

L'Accord de collaboration Canada-Manitoba, 2003 fait état des responsabilités particulières et communes des gouvernements canadien et manitobain en matière d'immigration. Entre autres la clause 2.5 spécifie :

- Le Manitoba établit son plan à la lumière des facteurs qui contribuent à la croissance sociale, économique et démographique de la province, entre autres les ressources disponibles, l'équilibre de la croissance, l'incidence des diverses catégories d'immigrants devant s'installer dans la province, la capacité d'absorption et le développement régional, y compris le développement des collectivités de langues officielles minoritaires, l'objectif étant d'accueillir une part proportionnelle des immigrants admis à l'échelle nationale.



Le Protocole d'entente en matière d'établissement et d'intégration (2018)

Pour le Manitoba, le terme « intégration » :

- S'entend des services financés par le gouvernement provincial qui facilitent l'intégration sociale et économique des nouveaux arrivants au Canada. Ces services pourraient comprendre l'orientation, les cours de langue, les conseils en matière d'emploi, la reconnaissance des titres de compétence, la préparation au marché du travail, les interventions temporaires ou ponctuelles nécessaires pour adapter les services publics destinés à la population générale aux besoins des nouveaux arrivants, ainsi que les activités qui visent à créer un milieu mieux informé et plus accueillant à l'intention des nouveaux arrivants au Canada. Ils peuvent aussi comprendre les services offerts à la population générale qui relèvent normalement des gouvernements provinciaux, tels que les services liés à la santé, à l'éducation et au marché du travail.

Pour le Manitoba, le terme « continuum des services » :

- S'entend de la suite des soutiens à l'intégration offerts aux nouveaux arrivants de manière opportune et axée sur les clients pour les aider à atteindre leurs objectifs en vue de la réussite de leur participation à la vie sociale et économique du Canada, grâce à un système clairement établi et bien coordonné en matière de communication, d'aiguillage, d'échange de renseignements et d'évaluation qui permet d'éviter les chevauchements ou les doubles emplois inutiles dans le cadre de la prestation des services.

En ce qui a trait à l'emploi et la reconnaissance des titres de compétence étrangers , le protocole stipule que le Canada et le Manitoba :

- Travailleront de concert pour veiller à ce que la prestation des services liés à l'emploi offerts aux nouveaux arrivants soit coordonnée et uniforme, et s'assurer qu'elle complète le système d'emploi et de formation axé sur le client qui a été ou sera mis en place par la province ;
- Travailleront de concert pour veiller à ce que les nouveaux arrivants de la province aient des renseignements rapides et précis sur l'évaluation des titres de compétence étrangers et les processus de qualification, y compris avant leur arrivée ;
- Veilleront à ce que la prestation des services et des programmes dans les domaines de services liés à l'emploi et de l'évaluation des titres de compétence étrangers, y compris les services préalables à l'arrivée, soient harmonisés et conformes aux priorités générales relatives au marché du travail et à la formation qui ont été établies par les autorités fédérales et provinciales pour les nouveaux arrivants.

Dans la section Communautés francophones en situation minoritaire , le protocole d'entente prévoit entre autres :

1. Le Canada et le Manitoba travailleront de concert afin de s'assurer que les immigrants francophones disposent de services d'établissement et d'intégration dans leur communauté ;
2. Le Canada et le Manitoba coordonneront la diffusion des renseignements visant à faciliter l'établissement et l'intégration des immigrants francophones avant, pendant et après leur arrivée ;
3. Le Canada et le Manitoba collaboreront sur le plan des approches en travaillant notamment avec les intervenants régionaux et locaux comme les municipalités, les employeurs, les services de santé et le secteur de l'éducation afin de promouvoir les services offerts aux immigrants francophones ;
4. Le Canada et le Manitoba collaboreront à la mise en place d'une approche coordonnée pour la diffusion des renseignements destinés aux immigrants francophones avec l'aide de divers organismes et groupes communautaires francophones ;
5. Le Canada et le Manitoba travailleront de concert afin d'appuyer les activités qui favorisent l'établissement de liens durables entre :
 - les immigrants et les communautés francophones ;
 - les immigrants francophones et les communautés dans lesquelles ils s'établissent.

Il existe également un **Protocole d'entente entre le Canada et le Manitoba concernant le programme de permis de travail hors campus pour les étudiants étrangers** signé en novembre 2005. Le Protocole ne comporte aucune disposition traitant spécifiquement des communautés francophones en situation minoritaire.

3. ÉTAT DES LIEUX DE L'IMMIGRATION FRANCOPHONE EN 2022

3.1 Quelques avancées notables pour l'immigration francophone au Manitoba

Au cours des dernières années, des avancées notables sont observées en matière d'immigration francophone et de renforcement des communautés francophones en situation minoritaire.

1. La Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine est adoptée en 2016.
2. En 2016, le Manitoba et le Québec signent une entente dans le cadre de la Politique d'appui du Québec à la francophonie canadienne. L'immigration francophone est reconnue comme étant un enjeu prioritaire pour l'entente et l'entente pourrait faciliter et financer des projets coopératifs avec des communautés francophones québécoises en matière d'immigration.
3. En 2018, le gouvernement canadien adopte le nouveau Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023 : Investir dans notre avenir, qui préconise l'immigration francophone pour renforcer les communautés francophones en milieu minoritaire et y investit davantage.
4. En 2018, Invitation au Manitoba, une initiative du Programme des Candidats du Manitoba (PCM), est une stratégie francophone et économique. La visite exploratoire dans le cadre du volet stratégique francophone des travailleurs qualifiés à l'étranger est organisée en collaboration avec le Conseil de développement économique du Manitoba (CDEM), membre du RIF MB.
5. En 2018, le Protocole d'entente en matière d'établissement et d'intégration précise que le Canada et le Manitoba établiront une vision commune relativement à un modèle de continuum de services et chercheront ensemble les occasions d'offrir les services d'établissement et d'intégration dans toute la province du Manitoba, y compris dans les petites collectivités, les collectivités rurales et les collectivités du Nord de la province.
6. En 2019, les gouvernements du Canada et du Manitoba concluent l'Entente Canada-Manitoba relative aux services en français 2018-2019 à 2022-2023.

- 7.** En 2019, IRCC lance le projet pilote Communautés francophones accueillantes (CFA). Au Manitoba, la région rurale de Rivière-Seine est choisie comme communauté francophone accueillante.
- 8.** En 2020, la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada publie le Plan stratégique communautaire en immigration francophone (2018-2023).
- 9.** En 2021, le gouvernement du Canada adopte une politique visant à faciliter et accélérer l’octroi de la résidence permanente aux étrangers d’expression française qui se trouvent au Canada, hors Québec, et ont récemment reçu un diplôme d’un établissement d’enseignement postsecondaire canadien ou ont récemment acquis une expérience de travail canadienne dans une profession jugée essentielle.
- 10.** En février 2022, le gouvernement du Manitoba annonce la création du Conseil consultatif de l’immigration du Manitoba qui servira comme un comité d’experts qui recommandera des améliorations aux politiques et programmes d’immigration actuels. Les travaux du conseil auront les visées suivantes :
- faire rayonner la province afin d’attirer et de recruter plus d’immigrants et d’investisseurs ;
 - rationaliser le programme Candidats du Manitoba, en particulier trouver un juste milieu entre les besoins du marché du travail régional, le développement économique et les besoins des communautés ;
 - promouvoir les programmes et services d’établissement et d’intégration, ainsi que les programmes de reconnaissance des titres de compétences étrangers, afin d’encourager la participation au marché du travail, d’améliorer la reconnaissance des titres de compétences étrangers et d’améliorer la rétention des immigrants.





3.2 Un continuum de services francophones à parachever partout dans la province

Le Protocole d'entente en matière d'établissement et d'intégration stipule que pour le Manitoba, le terme « continuum des services » :

s'entend de la suite des soutiens à l'intégration offerts aux nouveaux arrivants de manière opportune et axée sur les clients pour les aider à atteindre leurs objectifs en vue de la réussite de leur participation à la vie sociale et économique du Canada, grâce à un système clairement établi et bien coordonné en matière de communication, d'aiguillage, d'échange de renseignements et d'évaluation qui permet d'éviter les chevauchements ou les doubles emplois inutiles dans le cadre de la prestation des services.

Le continuum de services francophones au Manitoba doit être axé sur les clients grâce à la qualité et l'efficacité du parcours global d'intégration de l'immigrant d'expression française, qui débute dans son pays d'origine et qui s'actualise dans sa pleine inclusion et contribution à l'évolution de la francophonie manitobaine.

Avec la création de l'Accueil francophone en 2003, l'immigration francophone au Manitoba connaît un essor important. Grâce aux investissements initiaux de la province du Manitoba, à l'engagement renouvelé du gouvernement canadien, à la prise en charge par l'Accueil francophone ainsi qu'à la mobilisation progressive d'un bon nombre d'organismes et d'institutions communautaires francophones regroupés au Réseau en Immigration Francophone du Manitoba (RIF MB), les nouveaux arrivants au Manitoba ont davantage accès à des services qui facilitent leur intégration dans les communautés francophones du Manitoba :

- Des services pré-départ francophones dans leur pays d'origine ;
- Des services d'accueil et d'établissement francophones à leur arrivée soit à Winnipeg (Saint-Boniface) et à Sainte-Anne dans la région de la Rivière-Seine ;
- Des services d'intégration économique et socio-culturelle situés majoritairement à Winnipeg ;
- Des **Centres de services bilingues** (CSB) situés en milieu rural et urbain. Ces centres constituent des guichets uniques où les citoyens ont accès aux services des divers paliers de gouvernement dans les deux langues officielles. De tels centres sont en place dans les régions d'Entre-les-lacs, de la Montagne, de la Rivière-Rouge, de la Rivière-Seine, de Saint-Boniface et de Saint-Vital-Saint-Norbert et sont gérés par le Secrétariat aux affaires francophones.

Selon les personnes consultées dans le cadre de la recherche sur ce Livre blanc, il y a toutefois des obstacles et des failles dans le continuum de services en immigration francophone qui influencent la réussite de l'intégration des nouveaux arrivants et qui freinent les efforts des communautés francophones qui veulent bien accueillir, accompagner et appuyer un plus grand nombre d'immigrants francophones et leurs familles dans toute la province. Il y a convergence entre les constats émis par les personnes immigrantes consultées et ceux avancés par les responsables des organismes en immigration francophone de la province.



Promotion et recrutement

Entre autres, le besoin d'améliorer la promotion des communautés francophones du Manitoba et de recruter des immigrants d'expression française en plus grand nombre afin d'atteindre au moins les cibles établies par les gouvernements. Les candidats potentiels ne connaissent pas toujours l'existence du Manitoba, encore moins les attraits et atouts des communautés francophones du Manitoba. Les personnes consultées soulignent que les communautés francophones elles-mêmes sont bien positionnées pour assurer une meilleure promotion et un recrutement plus efficace en immigration francophone mais n'ont pas les ressources adéquates pour le faire.

Les immigrants francophones connaissent peu ou pas les réalités sur le bilinguisme canadien et celles des communautés francophones en situation minoritaire. L'analyse du discours des immigrants révèle également de grandes disparités en ce qui concerne les informations recueillies par les immigrants sur le Canada et sa situation linguistique particulière à partir de leur pays d'origine ou à leur arrivée. Cela n'est pas sans conséquence. En effet, les immigrants ayant reçu des informations jugées erronées sont ceux qui manifestent le plus de déception et de frustration par rapport aux difficultés rencontrées dans leur parcours d'intégration.

Compétences linguistiques

Les personnes immigrantes relatent que le manque de maîtrise de l'anglais oral à l'arrivée de certaines personnes immigrantes francophones empêche leur embauche, retarde leur intégration en milieu de travail et dans la société manitobaine, majoritairement anglophone.

Reconnaissance des acquis

Tant les personnes immigrantes que les intervenants communautaires soulignent le manque des processus efficaces et rapides pour assurer la reconnaissance des titres de compétences étrangers. En plus, des qualifications confirmées avant l'arrivée sont souvent refusées lors de la recherche d'emplois.

Pourtant, en vertu du Protocole d'entente en matière d'établissement et d'intégration, le Canada et le Manitoba :

- travailleront de concert pour veiller à ce que les nouveaux arrivants de la province aient des renseignements rapides et précis sur l'évaluation des titres de compétences étrangers et les processus de qualification, y compris avant leur arrivée ;

- veilleront à ce que la prestation des services et des programmes dans les domaines de services liés à l'emploi et de l'évaluation des titres de compétences étrangers, y compris les services préalables à l'arrivée, soient harmonisés et conformes aux priorités générales relatives au marché du travail et à la formation qui ont été établies par les autorités fédérales et provinciales pour les nouveaux arrivants.

Procédures administratives de IRCC

Selon les personnes consultées, certaines procédures administratives d'IRCC sont lourdes et lentes, par exemple la transition de la résidence temporaire à la résidence permanente, les évaluations des capacités linguistiques des candidats à l'immigration, l'accès aux programmes d'apprentissage ou de mise à niveau des langues officielles, les nombreux rapports administratifs liés à certains programmes qui ont pour effet de causer des délais dans la prestation des services.

Services de garderies francophones

Les personnes immigrantes soulignent le manque de services de garde et de services à la petite enfance francophones où souvent il a y de longues listes d'attente ce qui oblige souvent les nouveaux arrivants francophones à choisir des places dans des garderies anglophones.

Offre active des services en français

On note l'insuffisance de services gouvernementaux en français et le manque de services francophones dans les domaines tels que la santé, les services sociaux, la petite enfance, la justice et les loisirs sur l'ensemble du territoire du Manitoba, ce qui nuit à l'intégration et à l'enracinement.

La régionalisation de l'immigration francophone

Présentement, au Manitoba, l'immigration francophone est concentrée autour de Winnipeg et Saint-Boniface et n'est pas suffisamment étendue dans les régions et les milieux ruraux, privant ainsi ces communautés des bienfaits de l'immigration francophone. Selon les intervenants communautaires, les régions et les milieux ruraux du Manitoba doivent être outillés pour attirer, établir et intégrer un plus grand nombre de familles immigrantes qui cherchent à s'établir et faire leur vie dans un milieu francophone accueillant et dynamique.



3.3 Capacités d'action et de planification des organismes francophones

Il est important de rappeler que les organisations francophones du Manitoba poursuivent une double mission, soit celle de bien répondre aux besoins de la population immigrante francophone et celle de contribuer à la vitalité et la pérennité des communautés francophones. Les intervenants communautaires disent que s'ils en avaient les moyens, ils voudraient en faire plus et aller plus loin dans l'avancement de l'immigration francophone.

En renforçant les capacités des organisations francophones, on favorise des services de qualité égale pour les nouveaux arrivants d'expression française.

Les intervenants communautaires signalent que le manque de ressources humaines, financières et matérielles limite leurs capacités d'établir des services d'établissement et d'intégration dans les régions ainsi que pour étendre des services essentiels d'accompagnement tels que le coaching, le mentorat et le jumelage en milieu rural.

Les personnes consultées soulignent également des défis en matière d'accès à des données quantitatives et qualitatives quant au nombre et à la mobilité d'immigrants francophones ce qui cause des failles dans le parcours global d'intégration francophone.

Les intervenants communautaires consultés identifient deux défis importants liés à leur rôle de faciliter l'intégration sociale et culturelle des immigrants francophones soit le manque de financement et une concurrence entre organismes pour les services en immigration francophone. Malgré le grand nombre de partenariats établis, il règne une certaine confusion quant aux rôles et mandats des collaborateurs. La gouvernance communautaire en immigration francophone a permis d'accomplir beaucoup dans l'établissement de services coordonnés pour l'accueil et l'intégration des immigrants francophones mais elle mérite d'être consolidée. Depuis plus de vingt ans, cette gouvernance est en constante évolution et elle a dû s'adapter à plusieurs changements pour demeurer harmonieuse et efficace. À la suite des constats découlant des États généraux de 2015 et des recommandations du Comité de refonte de la SFM sur l'incorporation et l'autonomisation de l'Accueil francophone, une mise à jour de la toile de collaboration s'impose pour clarifier les mandats et les rôles, préciser les responsabilités et définir les modes de collaboration des partenaires.

3.4 Des cibles ratées en immigration francophone

Dès 2003, le gouvernement du Manitoba s'engage à atteindre une cible de 7 % d'immigration francophone et le gouvernement canadien vise une proportion d'immigrants francophones de 4,4 % d'ici 2023 pour l'ensemble des communautés francophones et acadienne en situation minoritaire au Canada.

Selon le rapport statistique du ministère du Travail et de l'Immigration du Manitoba, la province a accueilli 407 immigrants francophones en 2014. Le document souligne que de 2002 à 2014, le nombre d'immigrants francophones au Manitoba a presque quadruplé (passant de 103 à 407).

En 2019, le Manitoba accueille 615 nouveaux résidents permanents d'expression française, soit 3,25 % des nouveaux arrivants. C'est une proportion trois fois plus forte que l'année précédente, ce qui place le Manitoba au premier rang dans les Prairies et à la quatrième place à l'échelle nationale mais encore loin du 7 % visé par la province. En plus, la pandémie qui sévit depuis le printemps 2020 a empêché les personnes de voyager. Au cours de l'année 2020, le Manitoba a vu le nombre d'immigrants chuter de 54 % par rapport à l'année précédente.

Aujourd'hui, en 2022, plus de 700 personnes immigrantes par année sont accueillies et accompagnées dans leur processus d'établissement dans les communautés francophones du Manitoba cependant, on est loin d'atteindre la cible provinciale ou fédérale.

En 2017, Statistique Canada publie un rapport qui souligne les principaux facteurs démographiques et démolinguistiques qui ont façonné les caractéristiques linguistiques actuelles de la population canadienne au cours des 25 dernières années et celles qui sont susceptibles d'influencer le portrait linguistique canadien au cours des 20 prochaines années. Les principales projections du rapport révèlent que le poids démographique de la population de première langue officielle parlée (PLOP) français dans l'ensemble du Canada à l'extérieur du Québec diminuerait d'ici 2036, et ce, dans toutes les provinces.

Une récente étude réalisée par la firme Sociopol en 2022 pour le compte de la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada révèle que le poids démographique de la francophonie canadienne a connu une baisse significative au cours des cinquante dernières années et qu'un effort de rattrapage et de redressement s'impose par le biais de l'immigration francophone.

La croissance démographique au Canada ne dépend plus de l'accroissement naturel, mais de la migration internationale. Or, l'effet de l'immigration sur le poids démographique de la population francophone est plus limité à l'extérieur du Québec, notamment en raison des proportions annuelles d'immigration francophone, qui demeurent bien inférieures au poids de cette population. Les admissions de résidents permanents francophones ont dépassé le seuil des 2 % à seulement deux reprises, en 2019 et en 2020, avant de redescendre à 1,95 % en 2021.

Au cours des cinquante dernières années, le poids démographique de la population francophone à l'extérieur du Québec est passé de 6,1 % en 1971 à 3,8 % en 2016. Bien que l'immigration ne soit pas le seul facteur qui influence le poids démographique d'une population, il s'agit toutefois « d'un facteur clé de l'équilibre démolinguistique au pays et sur lequel le gouvernement exerce un rôle de premier plan, particulièrement pour ce qui est des niveaux et de la composition de l'immigration » (CLO, 2021 : 20).

Sociopol dresse dans son étude le portrait ci-après illustrant la proportion de la population francophone prévue selon les divers scénarios de migration internationale francophone comparée au recensement de 2016.

Tableau 5 – PROPORTION DE LA POPULATION FRANCOPHONE (PLOP) PRÉVUE SELON DIVERS SCÉNARIOS DE MIGRATION INTERNATIONALE FRANCOPHONE COMPARÉE AU RECENSEMENT DE 2016, CANADA MOINS LE QUÉBEC, 2016 À 2036

	Provinces et territoires	Recensement de 2016	Cibles d'immigration internationale francophone par rapport à la population immigrante totale - en 2036			
			2,96 %	6 %	8 %	10 %
Poids de la population francophone au sein de la population totale, par province et territoires	Atlantique (moins N.-B.)	2,3 %	1,9 % (D)	2,0 % (D)	2,0 % (D)	2,2 % (D)
	Nouveau-Brunswick	31,8 %	28,4 % (D)	29,1 % (D)	29,6 % (D)	30,0 % (D)
	Ontario	4,1 %	3,5 % (D)	3,9 % (D)	4,2 % (C)	4,5 % (C)
	Manitoba	3,2 %	2,4 % (D)	2,7 % (D)	3,0 % (D)	3,2 % (M)
	Saskatchewan	1,3 %	1,0 % (D)	1,2 % (D)	1,3 % (M)	1,5 % (C)
	Alberta	2,0 %	1,8 % (D)	2,1 % (C)	2,3 % (C)	2,5 % (C)
	Colombie-Britannique	1,4 %	1,3 % (D)	1,4 % (M)	1,5 % (C)	1,6 % (C)
	Territoires	3,1 %	3,3 % (C)	3,3 % (C)	3,9 % (C)	3,9 % (C)

D = déclin ; M = maintien ; C = croissance.

Source : Statistique Canada (2016) et Statistique Canada, projections personnalisées (2022).

Selon l'étude de Sociopol, pour le Manitoba en particulier, une proportion d'immigration francophone de 6 % ou de 8 % permettrait plutôt à la province de ralentir le déclin démographique de la francophonie manitobaine, sans toutefois le freiner. Une cible de 10 % permettrait toutefois aux francophones en 2036 d'avoir un poids démographique semblable à celui de 2016 (3,2 %).

Un rapport du Commissariat aux langues officielles de 2021 et intitulé *Étude d'analyse statistique de la cible de 4,4 % d'immigration d'expression française au sein des communautés francophones en situation minoritaire : près de 20 ans après son adoption, il est temps de faire mieux et d'en faire plus*, souligne que l'immigration tend à contribuer davantage à l'essor de la population anglophone qu'à celui de la population francophone.

Sociopol dresse dans son étude le portrait ci-après illustrant la proportion de la population francophone prévue selon les divers scénarios de migration internationale francophone comparée au recensement de 2016.

À l'extérieur du Québec, où l'immigration est de plus en plus diversifiée et où les immigrants admis tendent à connaître sinon à apprendre puis à adopter et à utiliser l'anglais comme langue d'intégration plutôt que le français, l'immigration tend à contribuer davantage à l'essor de la population d'expression anglaise qu'à celui de la population d'expression française sur le plan démographique et bien d'autres. Cibler des bassins prometteurs de recrutement selon les pays et régions d'origine ainsi que les langues qui y sont parlées peut fournir des pistes de réflexion afin que les deux groupes de langue officielle, y compris la population d'expression française en milieu minoritaire, puissent pleinement bénéficier de la diversité croissante de l'immigration et qu'ainsi cette diversité contribue à la dualité linguistique du pays.

L'étude du Commissariat aux langues officielles chiffre à près de 76 000 le nombre d'immigrants et d'immigrantes d'expression française qui auraient pu s'établir au sein des communautés francophones et acadiennes si le gouvernement avait atteint sa cible de 4,4 % dès 2008. Au lieu, pendant cette période, le poids démographique des communautés a fondu à 3,8 % et, si rien n'est fait, il tombera à 3,1 % en 2036. Le rapport recommande que IRCC revoie à la hausse la cible nationale de 4,4 %. Quant à la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada, celle-ci demande une nouvelle cible nationale progressive en immigration francophone soit de 12 % pour 2024 et de 20 % pour 2036.

D'ailleurs, le RIF MB fait partie du Groupe de travail sur la cible nationale de 4,4 % qui a pour mandat d'examiner la question de la cible de 4,4 % d'immigrants d'expression française admis dans les communautés francophones en situation minoritaire (CFSM) d'ici 2023 et de déterminer des mesures additionnelles pour favoriser l'atteinte de cette cible.

Le Réseau en Immigration Francophone (RIF MB) estime qu'il faudrait plus que doubler le nombre d'immigrants francophones dans les prochaines années pour assurer une croissance de l'immigration francophone équivalente à l'augmentation de la population immigrante totale au Manitoba.

On dit que le Manitoba est le cœur du Canada en raison de sa situation géographique. On va jusqu'à dire que C'est au Manitoba que bat le cœur du Canada . De la même façon, la dualité linguistique est au cœur même des valeurs canadiennes avec notamment la diversité ethnique et culturelle, l'inclusion et le respect de la culture autochtone. Et, on reconnaît que les valeurs doivent naturellement être en accord avec le cœur. Ainsi, ces valeurs canadiennes doivent irradier au cœur même du Canada, le Manitoba. C'est aussi au Manitoba qu'on constate un croisement significatif des cultures francophones, anglophones et autochtones. Le gouvernement du Manitoba peut-il être un modèle exemplaire de leadership en prônant encore plus ces valeurs par l'adoption d'une cible plus ambitieuse en immigration francophone pour dynamiser la francophonie manitobaine partout dans la province ?

4. CONSTATS GLOBAUX

- 1.** Malgré les avancées notables au cours des dernières années, les efforts consentis pour augmenter l'immigration francophone n'atteignent pas les résultats escomptés pour maintenir le poids démographique des francophones au Manitoba. Les cibles de 7 % d'immigration francophone du gouvernement du Manitoba et celle du gouvernement canadien de 4,4 % d'ici 2023 ne sont pas atteintes et des efforts de rattrapage et de redressement doivent être envisagés.
- 2.** La promotion des communautés francophones du Manitoba et les stratégies de recrutement des gouvernements canadien et manitobain auprès des sources étrangères d'immigration ne produisent pas les résultats escomptés c'est-à-dire, l'attrait d'un nombre suffisant d'immigrants pour atteindre les cibles visées d'immigration et à stabiliser le poids démographique de la francophonie du Manitoba.
- 3.** Les nouveaux arrivants francophones déplorent le manque de renseignements justes sur la dualité linguistique canadienne. Plusieurs sont déçus de constater que les services essentiels ne sont pas toujours disponibles dans les deux langues officielles.

4. Le défi persistant de la reconnaissance des acquis et des compétences est un obstacle majeur dans l'intégration économique et sociale des immigrants d'expression française. La personne immigrante se retrouve en situation de déqualification professionnelle, c'est-à-dire qu'elle se voit obligée de reprendre pratiquement à zéro ses études ou d'occuper un emploi qui requiert un niveau de scolarité, de compétences ou d'expérience inférieur à celui qu'elle possède.

5. Les programmes de formation linguistique sont trop souvent axés sur l'écrit au détriment de l'oral ce qui s'avère un défi à la vie quotidienne et professionnelle des immigrants francophones. Cette situation incite souvent les nouveaux arrivants à quitter la province ou à adopter uniquement l'anglais comme langue d'intégration pour eux-mêmes et pour leurs enfants.



6. Le manque de services de garde francophones s'avère un défi dans l'intégration des familles immigrantes au sein des communautés francophones. Le service de garde en français est un outil incontournable de transmission de la langue française et de construction de l'identité francophone.

7. La mise en œuvre de la Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine représente une occasion unique et prometteuse pour renforcer l'immigration francophone au Manitoba par l'offre active de la gamme de services en français dans les domaines tels que les services gouvernementaux, les services en santé et services sociaux, l'accès à la justice, le tourisme, etc. L'offre active de services en français au Manitoba contribue largement à renforcer la vitalité de la francophonie manitobaine ainsi qu'à attirer, accueillir, établir, intégrer et enraciner les personnes et familles immigrantes d'expression française dans la province.

8. L'immigration francophone est concentrée autour de Winnipeg et Saint-Boniface et n'est pas suffisamment étendue dans les régions et les milieux ruraux du Manitoba, privant ainsi ces communautés des bienfaits de l'immigration francophone. La mise en place collective et concertée du modèle de Communauté francophone accueillante (CFA) de la région Rivière-Seine est un modèle marquant de réussite possible en région. La création d'une communauté accueillante et inclusive passe inévitablement par une conscientisation des membres de la communauté à la valeur ajoutée de l'immigration francophone, à la mobilisation de la communauté autour d'un plan d'action communautaire et à la collaboration dans sa mise en œuvre.

9. Le manque de ressources humaines, financières et matérielles limite les capacités d'action des organismes et des institutions francophones dans la réussite de l'immigration francophone, restreint leurs capacités de planification à long terme et souvent entraîne une certaine compétition entre les partenaires.

10. L'incompréhension des rôles et mandats respectifs des organismes en ce qui a trait à l'immigration francophone a une incidence sur la qualité et l'efficacité de la collaboration essentielle pour assurer un continuum complet de services en immigration francophone.

5. MESURES PRIORITAIRES ÉMANANT DES CONSTATS

Les résultats quantitatifs à atteindre en immigration francophone sont des indicateurs importants mais les résultats visés ne se limitent pas au nombre de personnes immigrantes qui s'établissent dans les communautés francophones en milieu minoritaire. L'immigration francophone veut aussi faciliter et favoriser l'immigration réussie et la pleine inclusion des personnes et familles immigrantes d'expression française, contribuer à la vitalité démographique et culturelle des communautés, influencer de façon positive l'offre et la demande de services en français au Manitoba et aider à combler la pénurie de travailleurs qualifiés et compétents dans la province.

Les gouvernements du Manitoba et du Canada ainsi que l'ensemble de la communauté francophone du Manitoba doivent se mobiliser et se concerter pour prendre les mesures suivantes:

1. Recommander au gouvernement du Manitoba d'augmenter la cible en immigration francophone pour le Manitoba à 15 % dans un effort de rattrapage et de redressement pour stabiliser et renforcer le poids démographique de la francophonie manitobaine.
2. Collaborer étroitement avec le Conseil consultatif de l'immigration du Manitoba pour faire valoir les enjeux de l'immigration francophone pour la vitalité de la francophonie manitobaine et pour la province ainsi que pour faciliter la mise en œuvre des mesures prioritaires proposées dans ce Livre blanc dans un plan d'action concerté axé sur des résultats.
3. Le Manitoba est couramment appelé l'accueillante province, en témoignage des diverses et chaleureuses collectivités urbaines et rurales de la province. La présente mesure prioritaire propose d'améliorer de façon significative la promotion des communautés francophones du Manitoba, ainsi que les stratégies de recrutement des personnes immigrantes avec la participation active des communautés elles-mêmes dans le but d'augmenter le nombre de personnes et familles immigrantes francophones qui viennent s'établir et s'intégrer au sein des communautés francophones du Manitoba.
4. Améliorer et accélérer le processus de reconnaissance des acquis et de mise à niveau des compétences pour les immigrants francophones en collaboration avec les syndicats, les ordres professionnels et les institutions postsecondaires qui offrent des programmes francophones.
5. Revoir, améliorer et augmenter les programmes de formation linguistique de l'anglais afin d'accélérer la maîtrise de l'anglais à l'oral.
6. Étendre le modèle de Communauté francophone accueillante progressivement dans les régions et milieux ruraux. La création d'une communauté accueillante et inclusive passe inévitablement par une conscientisation des membres de la communauté à la valeur ajoutée de l'immigration francophone, à la mobilisation de la communauté autour d'un plan d'action communautaire et par la collaboration dans sa mise en œuvre et son suivi.

La régionalisation de l'immigration francophone est clé pour maintenir le nombre d'effectifs dans les écoles de langue française et pour aider les petites et moyennes entreprises des régions à surmonter les défis liés à la relève et à la pénurie de main-d'œuvre. Le Protocole en matière d'établissement et d'intégration, signé en 2018, rappelle les obligations et les engagements des deux paliers de gouvernement dont ceux de renforcer les services d'établissement et d'intégration et de déployer ces services dans les régions rurales ainsi que de collaborer avec les instances communautaires.

7. Dans le respect de l'égalité réelle des communautés francophones en milieu minoritaire, les partenaires gouvernementaux doivent financer équitablement et adéquatement les organismes et les institutions des communautés francophones du Manitoba afin que celles-ci possèdent les infrastructures, les ressources et toute la gamme de programmes et services francophones qui attirent et qui facilitent l'enracinement des personnes et familles immigrantes dans toute la province.

8. Les partenaires communautaires eux-mêmes doivent ouvrir le dialogue pour revoir leurs mécanismes de collaboration dans une gouvernance renouvelée qui reconnaît la valeur et le mandat de chaque organisme et institution, qui s'investit dans des partenariats productifs, qui s'inspire d'une approche par et pour et avec les francophones et qui planifie en fonction des besoins réels des personnes et familles immigrantes.

N.B. Pour chaque mesure prioritaire recommandée, le Livre blanc propose aux intervenants des pistes d'action pour assurer le succès des démarches. On retrouve ces pistes d'action proposées en annexe au présent document.



6. CONCLUSION

Le Livre blanc se veut une carte routière qui guide et mobilise l'ensemble des intervenants communautaires et les partenaires gouvernementaux autour de l'enjeu de l'immigration francophone. Beaucoup a été accompli dans un peu plus de vingt ans lorsque la communauté francophone, le gouvernement provincial du temps et le gouvernement canadien de l'époque se sont pris en main et ont vu le potentiel d'une immigration réussie pour les communautés francophones en milieu minoritaire et pour la société manitobaine.

Aujourd'hui, les personnes et les familles immigrantes francophones ont accès à des services à partir de leur décision d'immigrer ainsi qu'à leur arrivée au Manitoba, pour faciliter leur établissement, leur intégration et leur pleine inclusion dans des communautés francophones accueillantes et inclusives grâce à des programmes et services offerts, en collaboration, par le gouvernement canadien, le gouvernement manitobain et la francophonie du Manitoba.

Il reste cependant encore beaucoup à faire comme le révèle les grands constats de ce Livre blanc. Par exemple, les personnes immigrantes éprouvent encore des difficultés à trouver des emplois dans leur domaine de formation et d'expertise et plusieurs quittent le Manitoba pour cette raison. D'autres ne trouvent pas des milieux qui facilitent et favorisent la vie en français dans leur communauté et se dirigent vers le Québec.

Pour stabiliser et renforcer le poids démographique de la francophonie au Manitoba, il importe d'augmenter la cible d'immigration francophone et de se donner les moyens pour y arriver, de se donner une vision commune du continuum de services en français et de le parfaire, de bâtir des communautés francophones accueillantes fortes partout en régions en collaboration avec les organismes du Réseau en Immigration Francophone.

Les fondements sont clairs, les constats sont faits et des mesures prioritaires s'imposent. L'immigration francophone est essentielle à la pérennité et à l'épanouissement de la francophonie manitobaine mais aussi de la société entière du Manitoba. En bâtissant sur leurs réussites collectives passées, les partenaires de l'immigration francophone doivent renouveler leur engagement, renforcer leur collaboration et rendre compte de leurs progrès et leurs défis afin d'assurer la réussite de l'immigration francophone partout sur le territoire du Manitoba.

PISTES D'ACTION PROPOSÉES POUR CHAQUE MESURE PRIORITAIRE

Mesures prioritaires	Pistes d'action proposées
1. Recommander au gouvernement du Manitoba d'augmenter la cible en immigration francophone pour le Manitoba à 15 % dans un effort de rattrapage et de redressement pour stabiliser et renforcer le poids démographique de la francophonie manitobaine.	1. Assurer la traduction du Livre blanc en immigration francophone. 2. Prévoir une rencontre avec la première ministre du Manitoba et son ministre de l'Immigration afin de leur présenter le Livre blanc sur l'immigration francophone du Manitoba et de leur offrir la collaboration des instances communautaires pour améliorer les résultats de l'immigration francophone au Manitoba en conformité avec les mesures prioritaires proposées dans ce Livre blanc. 3. Dans une approche de rattrapage et de redressement, proposer au gouvernement manitobain de revoir et d'augmenter la cible et de définir un échéancier précis pour l'atteinte de la nouvelle cible. 4. À la suite de la rencontre avec les représentants du gouvernement manitobain, rencontrer les représentants de IRCC pour leur présenter le Livre blanc. 5. Il est recommandé qu'à la suite de la rencontre avec la première ministre, le RIF MB publie le Livre blanc et le diffuse dans de multiples rencontres communautaires afin de générer la mobilisation et la concertation qui seront requises dans toutes les régions et dans tous les secteurs d'activités de la francophonie du Manitoba.

Mesures prioritaires	Pistes d'action proposées
2. Collaborer étroitement avec le Conseil consultatif de l'immigration du Manitoba pour faire valoir les enjeux de l'immigration francophone pour la dynamisation de la francophonie manitobaine et pour la province ainsi que pour faciliter la mise en œuvre des mesures prioritaires proposées dans ce Livre blanc dans un plan d'action concerté axé sur des résultats.	6. Proposer au Conseil consultatif d'adopter un plan d'action comprenant des stratégies et des outils adaptés pour atteindre la nouvelle cible et son objectif. 7. Mettre en place un mécanisme continu de reddition de comptes pour suivre l'évolution vers l'atteinte de la cible et de son objectif. 8. Offrir au gouvernement du Manitoba la collaboration du RIF MB, l'Accueil francophone et la SFM pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités dans l'application des mesures stipulées dans les ententes suivantes : a. Le Protocole d'entente Canada-Manitoba sur les services d'établissement et d'intégration (2018) ; b. L'Entente Fédérale-provinciale-territoriale (FPT) en matière d'immigration francophone (2018) ; c. La Loi en appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine-(Loi 5) : lentille immigration francophone.

Mesures prioritaires	Pistes d'action proposées
3. Le Manitoba est couramment appelé l'accueillante province, en témoignage des diverses et chaleureuses collectivités urbaines et rurales de la province. La présente mesure prioritaire propose d'améliorer de façon significative la promotion des communautés francophones du Manitoba, ainsi que les stratégies de recrutement des personnes immigrantes avec la participation active des communautés elles-mêmes dans le but d'augmenter le nombre de personnes et familles immigrantes francophones qui viennent s'établir et s'intégrer au sein des communautés francophones du Manitoba.	9. Dans le but d'atteindre la nouvelle cible, que le Conseil consultatif sur l'immigration du Manitoba se penche prioritairement sur une réforme de la stratégie de promotion et de recrutement en vue d'accroître de manière considérable l'immigration au sein des communautés francophones du Manitoba. 10. Cibler des bassins prometteurs de recrutement d'immigrants d'expression française notamment dans les pays de l'Afrique subsaharienne et faciliter le processus d'immigration au Manitoba dans ces nouveaux bassins de recrutement. 11. Faire la promotion du parrainage privé et gouvernemental des réfugiés auprès des organismes, institutions, citoyens et citoyennes de la francophonie manitobaine. 12. Encourager et faciliter le parrainage de parents et grands-parents immigrants. 13. Élargir les voies d'accès à la résidence permanente. Par exemple, aucune mesure particulière ne cible l'immigration francophone dans la catégorie du regroupement familial et un nombre très limité d'organismes francophones sont signataires d'une entente de parrainage avec IRCC. 14. Préparer une présentation claire et adaptée de l'information sur le Web à l'intention des publics cibles.

Mesures prioritaires	Pistes d'action proposées
	15. Financer adéquatement la conceptualisation, la production et la diffusion des outils de promotion et de recrutement en français par les collectivités francophones du Manitoba. 16. En collaboration avec les partenaires provincial et fédéral, explorer la possibilité d'innover dans le recrutement dans toutes les catégories d'immigration : a. Travailleurs à l'étranger ; b. Travailleurs étrangers au Canada ; c. Travailleurs temporaires ; d. Étudiants internationaux ; e. PVTistes - Permis vacances-travail (PVT) ; f. Réfugiés et demandeurs d'asile ; g. Familles des immigrants déjà établis au Manitoba (réunification des familles). 17. Augmenter le nombre de candidats au volet francophone du Programme de candidats du Manitoba (PCM) pour répondre plus directement aux besoins en matière de main-d'œuvre francophone et bilingue. 18. Mettre en place un incubateur d'entreprises francophones à l'échelle régionale (les Prairies) pour appuyer des entrepreneurs dans le cadre du Programme de visa pour démarrage d'entreprises.

Mesures prioritaires	Pistes d'action proposées
	19. Diffuser l'information juste et complète sur la dualité linguistique canadienne afin que tous les immigrants d'expression française puissent prendre des décisions éclairées à l'égard de leur établissement et de leur intégration. 20. Dans le matériel de promotion et de recrutement, rappeler l'importance de la connaissance de l'anglais pour faciliter l'intégration au Manitoba. 21. Promouvoir les communautés accueillantes et inclusives francophones (CFA) du Manitoba. 22. Développer davantage l'immigration économique des travailleurs et d'entrepreneurs francophones et bilingues et en même temps faciliter et accélérer la réunification des familles et des personnes qui se sont installées au Manitoba.
4. Améliorer et accélérer le processus de reconnaissance des acquis et de mise à niveau des compétences pour les immigrants francophones en collaboration avec les syndicats, les ordres professionnels et les institutions postsecondaires qui offrent des programmes francophones.	23. Identifier les métiers et professions pour lesquels la reconnaissance des diplômes, des compétences et de l'expérience est le plus souvent un obstacle pour les nouveaux arrivants. 24. Mettre sur pied un comité d'experts regroupant des représentants des ordres professionnels appropriés et des établissements postsecondaires francophones et déterminer des solutions pour enrayer les obstacles à la reconnaissance des qualifications.

Mesures prioritaires	Pistes d'action proposées
	25. Mobiliser les principaux partenaires dont les chargés de la réglementation, les employeurs, les établissements d'enseignement, les agences communautaires et autres ministères et paliers du gouvernement pour développer des prototypes ou des projets pilotes dans les domaines où il y a pénurie de main-d'œuvre par exemple, l'éducation à la petite enfance, l'administration des affaires, la construction et la santé (notamment, il y a une pénurie d'ambulanciers paramédicaux en régions) qui permettraient aux employeurs, aux organismes de réglementation et aux établissements d'enseignement d'évaluer les habiletés et les compétences actuelles et d'offrir de la formation et une expérience en milieu de travail afin d'aider les personnes à s'intégrer rapidement au marché du travail sans qu'elles n'aient à réapprendre ce qu'elles savent déjà.
5. Revoir, améliorer et augmenter les programmes de formation linguistique de l'anglais afin d'accélérer la maîtrise de l'anglais oral.	26. Revoir la portée et l'organisation des cours et des mises à niveau de l'anglais chez les personnes immigrantes en portant une attention particulière à l'apprentissage de l'anglais à l'oral et en particulier aux besoins en milieu de travail. 27. S'inspirer de bonnes pratiques en matière d'apprentissage de l'anglais oral par exemple l'offre de formations linguistiques axées sur la profession ou le métier ou bien un service de jumelage ou encore des séances de café-conversation en anglais. L'Accueil francophone offre déjà un programme intitulé Club de conversation en anglais qui pourrait être offert en mode virtuel dans le cadre des services pré-départ.

Mesures prioritaires	Pistes d'action proposées
6. Étendre le modèle de Communauté francophone accueillante progressivement dans les régions et milieux ruraux. La création d'une communauté accueillante et inclusive passe inévitablement par une conscientisation des membres de la communauté à la valeur ajoutée de l'immigration francophone, à la mobilisation de la communauté autour d'un plan d'action communautaire et par la collaboration dans sa mise en œuvre et son suivi.	28. Créer un groupe de travail composé des organismes, municipalités et institutions qui ont déjà une présence, des infrastructures, des ressources humaines dans les régions (par exemple : la SFM au rural, la DSFM, l'Accueil francophone, l'Association culturelle de la francophonie manitobaine, l'AMBM, le CDEM, le Conseil jeunesse provincial, la Fédération des aînés de la francophonie manitobaine, la Fédération des parents de la francophonie manitobaine, Pluri-elles, Santé en français, etc.) pour planifier la mise en place des communautés francophones accueillantes et inclusives. a. Organiser et mener une campagne de sensibilisation auprès des communautés pour faire valoir l'importance et l'apport de l'immigration francophone. b. Nommer un comité directeur pour chaque communauté participante ou pour chaque regroupement de communautés locales. c. Développer un plan d'action concerté pour la mise en place d'un continuum de services francophones dans chaque communauté francophone accueillante et inclusive. d. Appliquer au plan d'action concerté un mécanisme et de suivi et de reddition de compte.

Mesures prioritaires	Pistes d'action proposées
	e. Obtenir un appui financier des gouvernements fédéral et provincial pour mobiliser et outiller les organismes régionaux. 29. Faire reconnaître les municipalités bilingues du Manitoba comme participants dans le Programme des candidats aux municipalités d'IRCC et collaborer avec le gouvernement provincial dans sa mise en œuvre. 30. Mobiliser des partenaires dont les municipalités, les employeurs et les organismes communautaires appropriés et développer un plan d'action concerté pour déployer le Programme des candidats des municipalités en symbiose avec les CFA dans toutes les régions du Manitoba.
7. Dans le respect de l'égalité réelle des communautés francophones en milieu minoritaire, les partenaires gouvernementaux doivent financer équitablement et adéquatement les organismes et les institutions des communautés francophones du Manitoba afin que celles-ci possèdent les infrastructures, les ressources et toute la gamme de programmes et services francophones qui attirent et qui facilitent l'enracinement des personnes et familles immigrantes dans toute la province.	31. En lien avec la Loi 5 du Manitoba et la Loi sur les langues officielles du Canada, collaborer avec la SFM dans le but d'obtenir un financement stable, prévisible et pluriannuel pour soutenir les organisations francophones dans leurs efforts d'étendre leurs programmes et services essentiels à l'accueil et l'intégration des immigrants francophones dans toutes les régions du Manitoba. 32. Prendre connaissance des paramètres de l'Entente Manitoba-Québec et choisir un partenaire québécois pour l'échange de connaissance et d'expertises en matière de régionalisation.

Mesures prioritaires	Pistes d'action proposées
8. Les partenaires communautaires eux-mêmes doivent ouvrir un dialogue pour revoir leurs mécanismes de collaboration dans une gouvernance renouvelée qui reconnaît la valeur et le mandat de chaque organisme et institution, qui s'investit dans des partenariats productifs, qui s'inspire d'une approche par et pour et avec les francophones, et qui planifie en fonction des besoins réels des personnes et familles immigrantes.	33. Entreprendre une démarche collective avec les institutions et les organismes communautaires francophones pour faire l'étude de l'efficacité et de l'efficience des mécanismes de collaboration communautaire en immigration francophone en portant une attention particulière aux communications et aux mandats, rôles et responsabilités des organismes, institutions, entreprises et municipalités. La démarche permettra d'identifier et de résoudre les dédoublements et les lacunes dans les programmes et services offerts par les membres, d'explorer les opportunités de renforcer les collaborations, de définir les rôles et les responsabilités, particulièrement en vue d'étendre l'immigration francophone davantage dans les régions.

RÉFÉRENCES

1. Accueil francophone. <http://accueilfrancophonemb.com/historique/>
2. Accord de collaboration Canada-Manitoba (L').
<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/mandat/politiques-directives-operationnelles-ententes-accords/ententes/federaux-provinciaux/manitoba/accord-canada-manitoba-matiere-immigration-juin-2003.html>
3. Accord de coopération et d'échanges Québec-Manitoba.
https://web40.gov.mb.ca/fls-slf/pdf/accord_mb-qc_2016_fr.pdf
4. Centre culturel franco-manitobain. <https://ccfm.mb.ca/>
5. CIC News.
<http://www.cicnews.com/2016/08/les-leaders-politiciens-souhaitent-davantage-dimmigrants-francophones-au-canada-088421.html>
6. Commissariat aux langues officielles. Étude d'analyse statistique de la cible de 4,4 % d'immigration d'expression française au sein des communautés francophones en situation minoritaire : près de 20 ans après son adoption, il est temps de faire mieux et d'en faire plus. Rapport final. Novembre 2021.
<https://www.clo-ocol.gc.ca/fr/publications/autres/2021/etude-analyse-immigration-expression-francaise-communautes-francophones-minoritaire>
7. Communauté francophone accueillante de la région de la Rivière-Seine
<https://rifmb.ca/communaute-francophone-accueillante-manitoba/>
8. Conseil consultatif de l'immigration du Manitoba. Gouvernement du Manitoba.
<https://immigratemanitoba.com/fr/conseil-consultatif-de-limmigration/>
9. Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba (CDEM). <https://www.cdem.com/employabilite-et-immigration/immigration-au-manitoba/>
10. Connexions francophones. <https://www.connexionsfrancophones.ca/fr>

11. Entente Canada-Manitoba relative aux services en français 2018-2019 à 2022-2023.
[cmafls.fr.pdf \(gov.mb.ca\)](#)
12. Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada. Immigration francophone. Plan stratégique communautaire 2018-2023.
https://www.immigrationfrancophone.ca/images/documents/PlanStrategiqueCommunautaire-_immigration_francophone-2018-2023.pdf
13. Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada.
<https://fcfa.ca/immigration-francophone/>
14. Fédération des parents de la francophonie manitobaine. <https://www.lafpfm.ca/>
15. Gouvernement du Canada. <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/const/page-12.html>
16. Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC).
<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/nouveaux-immigrants/preparer-vie-canada/choisir-ville/collectivite-francophone-hors-quebec/bienvenue.html>
17. Loi sur le multiculturalisme canadien (L.R.C. (1985), ch. 24 (4e suppl.)).
<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-18.7/>.
18. Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine. Gouvernement du Manitoba. <https://web2.gov.mb.ca/laws/statutes/ccsm/f157f.php>
19. Loi sur les langues officielles (L.R.C. (1985), ch. 31 (4e suppl.)).
<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/O-3.01/page-10.html>.
20. Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (L.C. 2001, ch. 27). Interprétation et mise en œuvre. Page 19. <http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/i-2.5/>
21. Magazine Le Nénuphar. <https://www.magazinelenenuphar.com/le-manitoba>

- 22.** Ministère du Travail et de l'Immigration. Données statistiques sur l'immigration au Manitoba. Rapport statistique de 2014. Page 18. MIF-2014_F_Web_Programmed.pdf (immigratemanitoba.com)
- 23.** MSN.com. Des régions rurales du Manitoba souffrent du manque de personnel ambulancier. 8 janvier 2022.
<https://www.msn.com/fr-ca/actualites/other/des-r%C3%A9gions-rurales-du-manitoba-souffrent-du-manque-de-personnel-ambulancier/ar-AA5yoNc?getstaticpage=true&automatedTracking=staticview&parent-title=land-rover-discovery-2017-le-poids-lourd&parent-ns=ar&parent-content-id=BBIdp4V>
- 24.** Statistique Canada. Projections linguistiques pour le Canada, 2011 à 2036.
<https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/89-657-x/89-657-x2017001-fra.pdf?st=7X2UCvSn>
- 25.** Pluri-elles. Grands-parents d'adoption.
<https://www.pluri-elles.mb.ca/main.php?p=60#:~:text=D%C3%A9roulement%20du%20projet%20Grands%2Dparents,r%C3%A9fugi%C3%A9s%20et%20les%20ain%C3%A9s.>
- 26.** Programme des candidats du Manitoba. Gouvernement du Manitoba.
<https://immigratemanitoba.com/?lang=fr#:~:text=Le%20programme%20Candidats%20du%20Manitoba,en%20tant%20que%20r%C3%A9sidents%20permanents.>
- 27.** Protocole d'entente (PE) en matière d'établissement et d'intégration. 2018.
FR-Settlement-MOU-May-2018-signed-copy.pdf (immigratemanitoba.com)
- 28.** Protocole d'entente entre le Canada et le Manitoba concernant le programme de permis de travail hors campus pour les étudiants étrangers.
<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/mandat/politiques-directives-operationnelles-ententes-accords/ententes/federaux-provinciaux/manitoba/protocole-entente-entre-canada-manitoba-concernant-programme-permis-travail-hors-campus-etudiants-etrangers.html>
- 29.** Radio-Canada. Ici Manitoba. Novembre 2016. Les chiffres se maintiennent, mais loin des 7 % souhaités.

- 30.** Radio-Canada. Ici Manitoba. Moitié moins d'immigrants en 2020. Entrevue avec Wilgis Agossa, adjoint exécutif, Accueil francophone. 9 avril 2021.
<https://www.facebook.com/watch/?v=3745833928864059>
- 31.** Radio-Canada. Un vent d'espoir pour l'immigration francophone hors Québec?
<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1718233/immigration-francophone-manitoba-canada-fca-sfm> 8 juillet 2020.
- 32.** Rapport du Comité de refonte de la Société de la francophonie manitobaine. 2017
- 33.** Réseau en Immigration Francophone du Manitoba (RIF MB). <https://rifmb.ca/>
- 34.** Secrétariat du Conseil du trésor du Canada. Grille d'analyse.
<https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/valeurs-ethique/langues-officielles/services-public/grille-analyse-egalite-reelle.html>
- 35.** Sentiers du leadership. Dialogue ouvert sur l'immigration francophone en Ontario! Adaptation du Document de réflexion. Consultations communautaires menant au développement du Livre blanc sur l'immigration francophone en Ontario. Novembre 2016.
- 36.** Société de la francophonie manitobaine. Plan stratégique de la francophonie du Manitoba Ensemble vers 2035... Octobre 2016. <https://www.sfm.mb.ca/>
- 37.** Sociopol. Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada. Rapport. Faire le point sur la cible en immigration francophone : Bilan, enjeux et pistes d'action. Mars 2022.
https://fcfa.ca/wp-content/uploads/2022/04/2022-02_Rapport-FCFA-Sociopol-cibles.pdf
- 38.** Sommaire des consultations nationales en matière d'immigration francophone. Sessions avec les intervenants communautaires février-mars 2015. Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC).



RIF Manitoba

Réseau en Immigration Francophone du Manitoba

Réseau en Immigration Francophone du Manitoba

 190, avenue de la Cathédrale
Saint-Boniface (Manitoba) R2H 0H7

 (204) 975-4260

 info@rifmb.ca

 rifmb.ca

 [@rifmanitoba](https://www.facebook.com/rifmanitoba)

 [@rifmb1](https://www.instagram.com/rifmb1)

 [@rif_mb](https://twitter.com/rif_mb)